



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

gouvernement

Question écrite n° 29905

Texte de la question

M. Hervé Gaymard se référant au Journal officiel Débats de l'Assemblée nationale, séance du 17 février 1999, matin, page 1544, demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie si le fait de déclarer qu'un citoyen « se trouve actuellement devant les tribunaux », alors que celui-ci n'a fait l'objet d'aucune poursuite et n'a jamais été entendu par aucune autorité judiciaire ou policière, ne constitue pas, outre une diffamation, une ingérence du pouvoir exécutif dans le fonctionnement de la justice, et s'il entend prendre les dispositions nécessaires pour rectifier de tels propos et réparer le dommage ainsi causé à la réputation d'autrui.

Texte de la réponse

Conformément au principe d'indépendance de la justice, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ne dispose pas d'information particulière sur l'action de la justice et sur l'intérêt qu'elle pourrait porter à la gestion passée de la Société marseillaise de crédit. Il en a été donné acte à l'ancien président de cette banque.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Gaymard](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29905

Rubrique : Etat

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1999, page 2921

Réponse publiée le : 6 septembre 1999, page 5249